

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LAFFREY

Séance du 22 avril 2008

L'an deux mil huit et le vingt deux avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué le dix-sept avril, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Hélène Perrin.

Date de la convocation : 17 avril 2007

Membres du Conseil municipal : 11

Présents : Hélène Perrin, Madeleine Garnier, Thierry Julien, Valérie Ponsard Diallo, Yann Liotard, Philippe Faure, Denis Viscuso, Bénédicte Nicolet, Sylvain Melmoux.

Absents : Rémi Horvath (procuration à Yann Liotard), Jean Jacques Defaite (procuration à Denis Viscuso)

Compte rendu

Ordre du jour

Délibération : Affectation des résultats suite au vote du compte administratif 2007 de la commune de Laffrey (M14).

Le Conseil,

Prend connaissance des résultats du compte administratif 2007, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

⇒ Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	:	+ 229 503.45 €
⇒ Résultat de l'exercice.....	:	- 201 061.52 €
⇒ Résultat à la clôture de l'exercice.....	:	+ 28 441.93 €

Section de Fonctionnement :

⇒ Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	:	+ 98 937.02 €
⇒ Résultat de l'exercice.....	:	+ 38 551.89 €
⇒ Résultat définitif de clôture.....	:	+137 488.91 €

Approuve le Compte administratif 2007.

Décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Au report à nouveau.....	:	+ 137 488.91 €
----------------------------	---	----------------

Cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté du budget 2008.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Approbation de compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2007-Commune de Laffrey (M14).

Monsieur le Maire informe L'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le Trésorier en poste à Vizille et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune de Laffrey.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Budget primitif de la commune 2008 :

Madame le Maire présente le budget primitif 2008 qui est adopté par six voix pour quatre voix contre et une abstention.

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 459 625.91 €

Recettes : 459 625.91 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 174 169.93€

Recettes : 174 169.93€

Délibération : Affectation des résultats suite au vote du compte administratif 2007 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Laffrey (M49).

Le Conseil,

Prend connaissance des résultats du compte administratif 2007, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

⇒ Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	:	+ 26 741.35€
⇒ Résultat de l'exercice.....	:	+ 2 045.94 €
⇒ Résultat à la clôture de l'exercice.....	:	+ 28 787.29 €

Section de Fonctionnement :

⇒ Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	:	+ 37 505.09 €
⇒ Résultat de l'exercice.....	:	- 26 965.28 €
⇒ Résultat définitif de clôture.....	:	+ 10 539.81 €

Approuve le Compte administratif 2007.

Décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Au report à nouveau.....	:	+10 539.81 €
----------------------------	---	--------------

Cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté du budget 2008.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2007 – Service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Laffrey (M49).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le Trésorier en poste à Vizille et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire de Laffrey et du compte de gestion du Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2007 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Délibération : Taux d'imposition directe 2008.

Madame le Maire propose les nouveaux taux des 4 taxes locales pour 2008 tels qu'ils sont prévus dans le budget primitif de la commune.

Il explique qu'après comparaison des différents taux pratiqués dans les communes du canton de Vizille et de La Mure, Laffrey se positionne dans la plupart des cas loin des taux pratiqués par les autres communes.

Monsieur le Maire propose les nouveaux taux des 4 taxes locales pour 2008 tels qu'ils sont prévus dans le budget primitif de la commune.

Après délibération, l'Assemblée décide les taux d'imposition directe suivants pour l'année 2008 :

Taxe d'habitation : 7.11 %
Taxe foncier bâti : 7.60 %
Taxe foncier non bâti : 23.70 %

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération : Subventions de la Commune de Laffrey aux associations.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2008,

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt, Pour la vie et le dynamisme local, Madame le Maire a arrêté un nombre d'associations Subventionnables.

Le Conseil municipal a décidé de voter association par association l'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour imputées à l'article 65748 du budget, aux associations énumérées par Madame le Maire ci-dessus :

ASSOCIATION

SUBVENTIONS

VOTE

- Club des Fredeyards	300,00 € attribuée	Unanimité
- Association Communale de chasse de laffrey	100,00 € attribuée	8 pour 3 contre
- Les Edelweiss	100,00 € attribuée	8 pour 3 contre
- Amicale des pêcheurs de Laffrey	100,00 € attribuée	Unanimité
- Sou des écoles	200,00 € attribuée	Unanimité
- Association sportive	100,00 € attribuée	8 pour 3 contre
- Comité des fêtes	100,00 € attribuée	10 pour 1 contre

	1000,00	

DELIBERATION POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire expose la nécessité d'élire une Commission d'appel et d'adjudication en vue de la passation de marchés publics.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de cette commission qui sont :

TITULAIRES

Denis VISCUSO

Thierry JULIEN

Philippe FAURE

SUPPLEANTS

Valérie PONSARD DIALLO

Sylvain MELMOUX

Bénédicte NICOLET

Le Président de droit de la Commission d'appel d'offres et d'adjudication

et Mme Hélène PERRIN , Maire de Laffrey.

Délibération : Majoration de l'indemnité du Maire de Laffrey, commune touristique.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Décide d'appliquer la majoration de 2 % à l'indemnité du Maire étant donné que Laffrey est commune touristique (art. 2123-22 du C.G.C.T.).

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} mai 2008.

Cette délibération est votée à l'unanimité.